

**LES OBSTACLES AU BON USAGE DES DONNÉES INSTITUTIONNELLES :
CAS DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET
PROFESSIONNEL AU GABON**

Laïticia BIDANG EDOU ép. ABDALLAH
Université Omar BONGO de Libreville, Gabon
alexattou@yahoo.fr
&
Jean Jacques DEMBA
Ecole Normale Supérieure de Libreville, Gabon
jjdemb@gmail.com

Résumé : Cet article s'intéresse à la recherche documentaire en vue de retracer l'histoire et l'évolution de l'enseignement technique et professionnel au Gabon de 1960 à 1983. S'appuyant sur des données institutionnelles consultées tant au Gabon qu'en France, il pointe les obstacles à leur « bon usage » et les défis à relever.

Mots-clés : obstacles, bon usage, données institutionnelles, enseignement technique et professionnel, défis à relever.

**OBSTACLES TO THE PROPER USE OF INSTITUTIONAL DATA: THE CASE OF
VOCATIONAL TRAINING CENTERS AND SECONDARY TECHNICAL AND
VOCATIONAL EDUCATION ESTABLISHMENTS IN GABON**

Abstract : This article focuses on documentary research aimed at retracing the history and evolution of technical and vocational education in Gabon from 1960 to 1983. Based on institutional data consulted both in Gabon and in France, he points out the obstacles to their "good use" and the challenges to be met.

Key words: obstacles, proper use, institutional data, technical and vocational education, challenges to be met.

Introduction

Les données institutionnelles sont aussi désignées sous les vocables de données secondaires ou informations existantes. Le chercheur en sciences humaines et sociales, notamment en didactique ou en sociologie, s'en sert pour préparer le travail empirique et pour servir d'illustration aux questions socio-historiques. Ces données ou documents officiels non limitatifs ayant trait à une nation, un pays ou une société

englobent, entre autres, les procès-verbaux, les communications gouvernementales, les recensements, les atlas, les bulletins, les lois, les décrets, les arrêtés, les statistiques, les registres, les inventaires, les contenus des médias, les discours politiques, les archives, les comptes rendus et actes de forum, les règlements, le marché public, les documents pédagogiques, industriels, commerciaux, etc. En Occident, dans le cadre de l'enquête scientifique et notamment en sciences humaines et sociales, le recours à ces données se révèle indispensable dès lors qu'elles permettent non seulement de faire connaître un objet d'étude mais aussi de proposer son histoire et son évolution. Les chercheurs s'en servent donc comme source ou preuve. Dans cette sphère du monde, on assigne à ces données les fonctions de données « connues, diffusées et fiables » (Ecole de Technologie Supérieure du Québec, 2007, document électronique, p. 9), puis on milite en faveur de leur usage et de leur positionnement comme un standard, voire un mode de recueil d'informations capital. Pour donner toute la portée à cette posture, on observe que, depuis les années 1970, il est impossible pour un chercheur, un sociologue, un anthropologue ou un spécialiste des sciences de l'éducation par exemple, d'analyser les phénomènes sociaux sans recourir aux données institutionnelles. Pour ce qui relève de la pratique, retenons l'étude de C. Baudelot et R. Establet (1971), laquelle a eu du mérite. En effet, en s'appuyant, d'une part, sur le recensement de la population française de 1968 et, d'autre part, sur les statistiques officielles de l'Éducation en France, les auteurs ont permis de traiter les sujets relatifs au niveau d'instruction des Français et à l'orientation des élèves de plus de 17 ans. Dans cette même logique, C. Grignon (1971), en recourant aux données de l'Institut Pédagogique National et aux informations du Centre de Sociologie Européen sur les parents d'élèves, a mis en lumière la place des maîtres auxiliaires dans les Collèges d'Enseignement Technique (CET) de 1967 à 1968, puis répondu à la question de l'origine sociale des élèves orientés dans les CET, les Collèges d'Enseignement Général (CEG) et au Lycée de Tour. Quant au sujet sur la propension des générations concernées par l'obligation scolaire fixée par la Loi Ferry de 1882/7- 13 ans, il a été éclairé par J.-M. Berthelot (1993), grâce au *Rapport de la commission éducation, de la formation et de la Recherche*, présidée par R. Reymond, publié en 1989. C'est également l'usage de ces données qui a permis à S. Joshua (1999) de mettre au jour les tensions traversées par le système éducatif français, puis de proposer des pistes de sa refondation pour y faire face. Les illustrations de ladite étude ont reposé essentiellement sur le compte rendu de colloque organisé à Marseille en 1997, « défendre et transformer l'école pour tous », disponible sur CD-rom à l'UFM d'Aix Marseille sous la forme d'actes de colloque.

En plus de ces publications, l'intérêt actuel est de mieux recueillir les données institutionnelles et les construire ou reconstruire pour mieux comprendre les phénomènes sociaux. C'est tout le but poursuivi dans l'étude réalisée par P. Alonzo (2006) et également celle de C. Eyraud (2008). Il importe donc de connaître les institutions vers lesquelles il faut s'adresser et comment lire et interpréter les données recueillies.

Cependant, bien qu'à la portée de tout chercheur, notamment en Occident, le recours aux données institutionnelles fait partie des pratiques de recherche de longue date, sans que, pour autant des vérifications du bon usage de cette démarche ailleurs aient

été faites. Par exemple, s'est-on demandé si dans le contexte africain, notamment gabonais, leur usage est facile en sciences humaines et sociales ? Quels défis doit relever le chercheur qui a recours à ces données ?

Ce texte vise à sensibiliser les étudiants et les jeunes chercheurs sur l'usage des données institutionnelles, ainsi que les obstacles et défis qui y sont associés. Il s'articule autour de trois principaux points. Le premier point est consacré à la méthodologie de notre étude. Le deuxième est centré sur les résultats de notre recherche et le dernier à la discussion autour de ces résultats.

1. Méthodologie

Pour lire l'histoire des centres de formation professionnelle et des établissements de l'enseignement secondaire technique et professionnel au Gabon de 1960, date de l'indépendance de ce pays, jusqu'à la tenue des Etats Généraux de l'Education et de la Formation de 1983, nous avons recueilli quatre archives dont deux au Gabon et les deux autres en France. Les archives collectées au Gabon sont l'annuaire statistique de l'enseignement (Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, 1979) et un bulletin du Centre Interafricain pour le Développement de la Formation Professionnelle (M. Traoré, 1983). En France et notamment au Centre d'Archives Nationales d'Outre-Mer à Aix en Provence, nous avons consulté l'annuaire statistique de l'enseignement au Gabon (Ministère de l'Education Nationale, 1967) et les archives sur l'enseignement au Gabon collectées par la Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social (SEDES) et publiées par L. Botti et P. Vezinet (1964). Comme nous l'avons souligné en préambule de ce texte et comme nous le verrons substantiellement dans la partie résultats qui suit, notre travail a consisté à retracer l'histoire et l'évolution de l'enseignement technique et professionnel post-colonial de 1960 à 1983. Nous mettons également en relief les difficultés relatives à l'usage de données institutionnelles pour réaliser un tel travail dans le contexte gabonais *versus* le contexte occidental.

2. Résultats

Deux sous-points sont traités dans cette partie, soit la question de l'accessibilité aux données institutionnelles consultées et celle de leurs contenus.

2.1. L'accessibilité

Contrairement en Occident où les archives sont à la portée de tous, celles du Gabon sont éparées, un bout de l'histoire de son enseignement est au Gabon et un autre en France.

En Occident, les lieux de localisation des archives soigneusement triées sont divulgués. Au Gabon, c'est dans les lieux insoupçonnés que les archives de son enseignement sont conservées. En effet, l'histoire de l'enseignement colonial et post colonial du Gabon se lit davantage au Ministère de la Comptabilité Nationale qu'au

centre d'archives dénommé « Journal Officiel »¹, puis dans une publication électronique intitulé *Enseignement Catholique : Historique*, rédigée par J. Angoune-Nzocke (2013) et diffusée sur le site officiel de l'Église Catholique du Gabon. Dans le même sens, les collèges et lycées techniques et professionnels n'y échappent pas. Ce n'est pas dans leur ministère de tutelle qui est l'Éducation Nationale qu'on trouve les archives de leur histoire mais plutôt au Ministère en charge des centres de formation professionnelle.

Au problème des lieux de localisation d'archives au Gabon, s'ajoute celui de leur tri et de leur conservation. Comme nous l'avons déjà souligné, les archives triées sous format électronique constituent une exception, tandis que le format papier plus régulier est mal conservé. Il est entassé dans des classeurs ou des cartons, notamment dans des bâtiments inappropriés à la conservation de ce genre de documents (immeubles réservés à l'administration, bureaux ou appartements peu fonctionnels), ce qui les expose aux contraintes naturelles, que sont la chaleur, l'humidité, les termites, les blattes, les rongeurs, etc., et progressivement à la détérioration, les rendant ainsi difficiles à exploiter.

2.2. Les contenus

Les données institutionnelles à l'étude ici ont en commun l'histoire et l'évolution de l'enseignement technique et professionnel du Gabon de 1960 à la tenue du forum de 1983 intitulé « Etats Généraux de la Formation et de l'Éducation ». Selon les archives consultées en France, au lendemain de son indépendance et compte tenu des effectifs scolaires, le Gabon disposait de moyens techniques en masse dans le cadre de l'organisation de l'enseignement technique et professionnel. Dans l'ensemble du pays, on dénombrait dix-neuf établissements scolaires dont quinze publics et quatre privés confessionnels. Parmi ces établissements, cinq étaient considérés de niveau moyen, à savoir les lycées et collèges, et quatorze de niveau inférieur, soit des centres de formation professionnelle, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous.

¹ Le « Journal Officiel » comprend plusieurs textes législatifs et réglementaires à l'instar de l'arrêté réglementant le contrat de scolarité dans les colonies de l'AEF, de l'arrêté portant organisation générale de l'Enseignement en AEF du 2 janvier 1937, de l'arrêté portant réorganisation de l'école professionnelle de Brazzaville du 2 janvier 1949, de l'arrêté réglementant l'enseignement privé en AEF du 06 mars 1938, de l'arrêté organisant l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle de l'AEF du 21 janvier 1949, de l'arrêté organisant les écoles professionnelles des territoires du 21 Janvier 1948, de l'arrêté portant réorganisation de l'école professionnelle fédérale de Brazzaville et les écoles professionnelles des territoires du 17 mai 1955, de la loi 16/66 du 09 août 1966, portant organisation générale de l'enseignement dans la République Gabonaise.

Tableau 1 : Le bilan des établissements et des effectifs scolaires de l'enseignement technique et professionnel de l'année académique 1963-1964

Secteur public	Dénominations des établissements scolaires publics	Nombre	Effectifs scolaires		
			Garçons	Filles	Total
	Lycée technique de Libreville	1 ²	131	12	143
	Collège technique de Libreville	1	152	-	152
	Collège technique d'Oyem	1	50	-	50
	Collège technique de Moanda	1	32	-	32
	Collège technique de Ndendé	1	52	-	52
	Centres d'apprentissage	10	200	-	200
	Total	15	617	12	629
Secteur privé ³	Les établissements scolaires catholiques				
	Collège technique de l'Immaculée Conception à Libreville	1	-	99	99
	Total	1	-	99	99
	Les établissements scolaires protestants				
	- section commerciale du CEG	1	21	1	22
	- centres d'apprentissage de Mful et Bitam	2	30	-	30
	Total	3	51	1	52
	Total général	19	668	112	780

Source : BOTTI Laurent & VEZINET Paul. 1964. *Enseignement au Gabon. Tome I : Les données du problème*. Ministère de la Coopération, Paris, p. 81.

Comme on peut le voir dans le tableau 1, en 1963-1964, les centres de formation professionnelle étaient les plus répandus. A cette période, l'Etat et les Églises (catholique et protestante) étaient les seuls à organiser l'enseignement technique et

² A l'exception des classes de 6^e et de 5^e.

³ Il s'agit uniquement des institutions scolaires tenues par l'Église. Si en 1963, elles relevaient du privé, à ce jour, elles sont désignées sous le vocable de « confessionnel ».

professionnel. Toutefois, l'Etat était le plus doté en établissements et le seul à offrir l'enseignement technique et professionnel de niveaux inférieur et moyen. Sur les dix-neuf établissements d'enseignement technique et professionnel du Gabon, deux étaient mixtes, un établissement public le Lycée technique de Libreville et un établissement privé protestant, soit la section commerciale du CEG, le reste était spécialisé dans la formation des garçons ou des filles.

Il faut entendre par enseignement technique et professionnel de niveau moyen l'enseignement concerné par l'obligation scolaire. En 1964, il était majoritairement à caractère professionnel, dispensé dans les structures scolaires dénommées collège, dont les études débutaient en 6^e et s'achevaient en classe de 3^e en vue d'obtenir le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) commercial ou industriel. L'enseignement technique, quant à lui, se faisait au Lycée technique dont les études débutaient en Seconde et donnaient aux diplômés des collèges techniques et professionnels l'alternative de compléter leur formation jusqu'en classe de 1^{ère}. En se restreignant aux informations du tableau 1, en 1963-1964, il n'y avait qu'un lycée technique ou du moins un établissement d'enseignement technique long, cinq collèges techniques et treize centres de formation professionnelle donc dix-huit établissements de l'enseignement technique et professionnel court avec un important effectif scolaire. Les élèves des collèges techniques désireux de poursuivre leurs études au lycée technique devaient partir de leurs provinces pour s'installer à Libreville. Quant aux centres de formation professionnelle, ils ouvraient la porte à l'emploi pour les diplômés.

Ces établissements du système de formation professionnelle comptaient 70 enseignants, essentiellement expatriés. Leur construction et le paiement de salaires des enseignants étaient rendus possibles grâce au budget de l'Etat gabonais et à l'aide financière internationale. Cependant, comme le montre le tableau 2 ci-dessous, le budget de l'Etat gabonais de 10% alloué à l'enseignement technique et professionnel ne permet pas de justifier la construction de tous ces établissements d'enseignement technique et professionnel au lendemain de l'indépendance du Gabon. Il importait d'abord de doter l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire général de structures scolaires.

Tableau 2 : La répartition du budget national d'enseignement de 1960 à 1963

Enseignement primaire	51 %
Enseignement général	25 %
Enseignement technique et professionnel	10 %
Bourses d'études	9 %
Formation pédagogique	3 %
Divers	2 %
Total	100 %

Source : BOTTI Laurent & VEZINET Paul. 1964. *Enseignement au Gabon. Tome I : Les données du problème*. Ministère de la Coopération, Paris, p. 19.

On peut donc penser que c'est l'aide internationale française et américaine qui avait fortement contribué à la construction d'établissements d'enseignement technique et professionnel au lendemain de l'indépendance du Gabon. Pourtant dans cette même étude, il transparaît que ces aides n'ont pas aussi permis au Gabon de se doter d'autant d'établissements d'enseignement technique et professionnel trois ans après son indépendance. En effet, l'aide française, qui représentait un montant global de 440 millions de FCFA, répartie de 1959 à 1963, a été totalement utilisée soit pour la construction des écoles primaires, des établissements d'enseignement général et ou pour leur équipement en matériels pédagogiques. Quant à l'aide américaine qui provenait du *Peace Corps* et de l'Agence Américaine pour le Développement International d'un montant de 369 millions de FCFA, elle a permis d'acheter des fournitures du Lycée technique de Libreville pour un montant de neuf millions de FCFA et le reliquat a été versé aux écoles primaires afin de payer les salaires du personnel enseignant et de financer l'équipement en matériels pédagogiques.

En dépit que les données statistiques fournies dans l'étude ci-dessus soient insuffisantes et discutables, les informations contenues dans l'étude « Statistiques de l'enseignement au Gabon » publiée en 1967 les corroborent. Par ailleurs, dans cette source, on dénombre vingt-trois établissements scolaires dont un lycée technique, cinq collèges techniques, deux collèges d'arts ménagers, une section commerciale et quatorze centres d'apprentissage. Par rapport à la situation de 1963-1964, il y a donc un supplément de quatre établissements scolaires construits, soit deux collèges d'arts ménagers et deux centres d'apprentissage⁴. Ce supplément d'établissements scolaires répond certainement à l'augmentation des effectifs scolaires, qui passe de 780 élèves en 1960-1963 (L. Botti et P. Vezinet, 1964, p. 81) à 1541 élèves en 1967 (Ministère de l'Éducation Nationale, 1967, p. 52).

En somme, on peut dire que les données d'archives consultées en France présentent un bilan des établissements de l'enseignement technique et professionnel au Gabon (différents types d'établissements, effectifs scolaires, budget) dès les premières années après l'indépendance du pays. La lecture de ce bilan est difficile à faire lorsqu'on exploite les archives collectées à Libreville. De plus, il importe de souligner que, contrairement aux archives de France qui soutiennent plus ou moins le même point de vue, celles de Libreville ont des points de vue diamétralement opposés. En effet, dans le tableau 3 ci-dessous de l'annuaire statistique de 1979, il faut croire que de 1964 à 1968, il n'y avait qu'un lycée technique et qu'il a fallu attendre 1968 pour assister à une ouverture en masse des collèges professionnels et des centres de formation. Si tel est, il importait d'avoir des précisions sur les collèges professionnels et les centres de formation, des explications sur la décroissance du nombre d'établissements scolaires de 1970 à 1979 et de ne pas occulter la question des crédits d'investissement ou de

⁴ Le budget de l'Etat gabonais alloué à l'enseignement technique et professionnel avoisinait toujours les 10% en 1967 et essentiellement consacré au fonctionnement des établissements (Ministère de l'Éducation Nationale, 1967, p. 52). On pourrait toujours penser que la construction de ce supplément d'établissements scolaires est du fait de la coopération française et américaine.

fonctionnement de l'Education et celui de l'enseignement technique et professionnel en particulier.

Tableau 3 : Le bilan des établissements scolaires de l'enseignement technique et professionnel de 1964 à 1979

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Enseignement technique long (lycée)	1	1	1	1	1	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3
Enseignement technique court (collèges et centres d'apprentissage)	-	-	-	-	20	20	17	11	14	9	9	9	7	7	7	7
Total	1	1	1	1	21	22	19	13	16	12	12	12	10	10	10	10

Source : Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. 1979. *Annuaire statistique de l'enseignement*. Service de la Planification, des statistiques et de la carte scolaire, Libreville, p. 53-59.

En outre, si dans l'annuaire statistiques de l'enseignement de 1979, l'absence des collèges et centres d'apprentissage est manifeste avant 1968, les effectifs scolaires pour leur part ne le sont pas comme en témoigne le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 : Le bilan des effectifs scolaires de l'enseignement technique et professionnel de 1963 à 1968

	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Enseignement technique long (lycées)	-	316	368	394	381	547
Enseignement technique court (collèges et centres d'apprentissage)	379	685	905	1023	1123	1027

Source : Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. 1979. *Annuaire statistique de l'enseignement*. Service de la Planification, des statistiques et de la carte scolaire, Libreville, p. 53-59.

Il règne une grande confusion : tantôt, on produit un tableau où les collèges et centres d'apprentissage sont absents avant 1968, tantôt on élabore un tableau où les collèges et centres d'apprentissage existaient avant cette année au moment de faire le décompte des effectifs scolaires.

Il faut aussi dire que si cette étude de 1979 s'ouvre à la critique, il en est tout autre de celle de M. Traoré (1983) : basée sur la mémoire des événements passés, elle réfute le point de vue selon lequel, en 1964, le Gabon était déjà doté de plusieurs structures de formation technique et professionnelle. S'il faut considérer l'année 1964 comme importante c'est en raison des motifs suivants : c'est seulement à l'issue du forum de 1964 qui avait réuni les autorités gabonaises représentées par le Ministère du Travail avec les organismes internationaux (le Bureau International du Travail, le Fonds Européen de Développement, la Coopération bilatérale française, l'US-AID) que le Gabon fut doté de ses premiers centres de formation dont l'un à Libreville et l'autre à Port-Gentil⁵ et prit par ailleurs la décision de construire des lycées et collèges techniques.

3. Discussion

Il ressort de cette exploitation des données institutionnelles du Gabon existantes à Libreville et à Aix en Provence que le système de formation technique et professionnel au Gabon était un domaine marginalisé dans les premières années de l'indépendance du pays au regard du faible budget (10%) alloué à cet ordre d'enseignement et de la quasi absence d'établissements à cycle long ouverts (lycées techniques). Le seul établissement de ce type qui existait était hérité de la colonisation. C'est vers la fin de la décennie 1960-1970 que l'organisation de l'enseignement technique et professionnel débute, avec la construction de plusieurs lycées techniques, de collèges techniques et de centres de formation. Cependant, jusqu'à la veille du boom pétrolier de 1973, le pays dépend de l'aide extérieure pour financer cet effort d'organisation et de construction d'établissements scolaires d'enseignement technique et professionnel. Si cet effort d'organisation et de construction d'établissements scolaires répond à l'évolution croissante des effectifs scolaires, il ne permet pas de résoudre les problèmes d'équipements et de matériels pédagogiques dans tous les cycles d'enseignement technique et professionnel, encore moins de répondre à la formation pédagogique au vu du budget de 3% alloué à cette formation. Ces insuffisances seront soulevées lors de la tenue des Etats Généraux de l'Education et de la Formation de 1983.

Cette lecture de l'histoire et de l'évolution de l'enseignement technique et professionnel du Gabon de 1960 à 1983 n'a pas été aisée à réaliser si l'on s'en tenait aux données institutionnelles de Libreville. L'absence de données sur le financement de l'enseignement technique et professionnel, de précisions et de détails d'informations sur les établissements et effectifs scolaires rendent cette lecture difficile. Par exemple, à propos des données chiffrées sur le bilan des établissements scolaires de l'enseignement technique et professionnel de 1964 à 1979, après l'année 1969, les écarts importants en baisse ou en augmentation ne s'expliquent pas. Une telle présentation des données, sans toutefois les avoir justifiées, discutées, utilisées puis évaluées, comme nous le rappelle C. Guillon (2004, p. 124), pour toute démarche qui vise à faire

⁵ De ce dénombrement s'ajoute l'école de métiers d'Owendo, héritée de l'époque coloniale et sanctionnée par le CAP.

valoir une argumentation et à la partager, est une difficulté majeure pour de jeunes chercheurs.

De plus, de 1960 à la tenue des Etats Généraux de l'Education et de la Formation de 1983, il apparaît trois problèmes : les dates de création des établissements ne sont pas partagées par les différentes données consultées, les décomptes réalisés sont soit inexistantes, soit majorés ou minorés de plus de trois points de différence ou encore contradictoires. Ces manquements obligent le chercheur de recourir à d'autres données pour éclairer la situation. Or, ces données sont souvent ailleurs dans des bibliothèques et des archives de l'ancienne métropole. Comme le souligne S. Mbaye (1982, p. 20), « Bien que les services d'archives aient été créés en Afrique avant ou aussitôt après les indépendances, bien peu de dépôts ont été construits ». Ce qui rend difficile l'expatriation des archives.

Par ailleurs, on peut se poser des questions sur la visée des archives consultées en France, qui soutiennent que le Gabon disposait de moyens techniques suffisants pour dispenser l'enseignement technique et professionnel au lendemain de son indépendance. Pourtant, dans ces mêmes archives, les budgets de fonctionnement et de financement alloués à ces établissements sont insignifiants tant de la part de l'Etat que de l'aide internationale. Il importe de mieux recouper l'information mais aussi de comprendre que le financement de l'enseignement technique et professionnel venant d'ailleurs, les bailleurs mettent en avant leurs futures actions plutôt que le décompte proprement dit de structures scolaires de l'enseignement technique et professionnel de cette époque.

À propos du rapport genre, la prévalence du recrutement des garçons dans les établissements d'enseignement technique et professionnel est avérée, une situation due au peu d'établissements scolaires mixtes et à de nombreuses structures spécialisées dans la formation des garçons. Aujourd'hui, la plupart des établissements sont mixtes afin de diminuer l'écart de genre.

Il est donné de constater que l'annuaire statistique de 1979 permet d'une part de faire le bilan des actions réalisées en matière d'organisation de l'enseignement technique et professionnel sous le mandat du Président Léon MBA ainsi que celui du Président Albert Bernard BONGO et, d'autre part, de lire l'enseignement technique et professionnel de l'année 1979. A ce titre, la méthode statistique qui se dévoile est celle qui permet de prendre connaissance du passé avant de décrire le présent. Cependant, en suivant cette logique, les malentendus dans la partie consacrée au bilan rendent les analyses du présent annuaire, en lui-même très difficile lorsqu'on porte un regard sur les effectifs scolaires et le nombre d'établissements scolaires. En outre, c'est un annuaire qui met en usage une méthode statistique basée sur la généralisation du chiffre qui supprime les frontières entre public et privé et entre les collèges et les centres d'apprentissage.

Enfin, si ces archives sont sujettes à discussion, c'est en grande partie à cause de la confusion entretenue : les données sont tantôt en masse ou quasi inexistantes ou encore limitées. Les collèges sont inclus dans les centres d'apprentissage, le privé ne se distingue du public. Pour les uns c'est le chiffre qui est privilégié et pour les autres

c'est la mémoire. Pour certaines sources, les chiffres augmentent de plus de trois à quatre points sans possibilité de les justifier. D'une manière générale, les chiffres ne reposent sur aucune base d'explication.

Conclusion

En définitive, nous retenons qu'il manque d'écrits institutionnels sur la création et le développement des centres de formation professionnelle et sur les établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel du Gabon. Pour peu qu'il en existe, ils ne sont pas mis à la disposition de tous, certains sont au Gabon dans des institutions insoupçonnées et d'autres en France. En ce qui concerne les contenus, ils sont soit contradictoires, soit dénués d'informations complémentaires ou d'explications. Ainsi, le chercheur devrait croiser les sources afin de mieux décrire la situation.

Par ailleurs, pour rendre fructueuse la démarche en sciences humaines et sociales qui consiste à construire les connaissances sur un phénomène à partir des données institutionnelles, il importerait d'affranchir les enquêtes institutionnelles des objectifs politiques militant en faveur ou en défaveur d'un bilan au relent partisan, de créer des centres d'archives virtuelles, de former des archivistes et d'envisager dans le cadre de l'enseignement supérieur la fonction administrative de chercheur institutionnel qui passerait en revue les écrits anciens, notamment ceux en lien avec l'enseignement technique et professionnel. Ces actions contribueront à préserver notre mémoire collective et à faciliter les recherches historiques peu importe les périodes (A. Ndiaye, 2017, p. 115).

Références bibliographiques

- ALONZO Philippe. 2006. *Initiation à la statistique descriptive en sciences sociales*. Librairie Vuibert, Paris.
- ANGOUNE-NZOCKE Jérôme. 2013. « Enseignement Catholique : Historique ». Eglise Catholique du Gabon, Libreville (en ligne), consulté le 08/04/2015. URL : <http://www.eglisecatholique.ga/article/enseignement-catholique-au-gabon>
- BAUDELLOT Christian & ESTABLET Roger. 1971. *L'école capitaliste en France*. François Maspero, Paris.
- BERTHELOT Jean-Michel. 1993. *Ecole, orientation, société*. PUF, Paris.
- BOTTI Laurent & VEZINET Paul. 1964. *Enseignement au Gabon. Tome I : Les données du problème*. Ministère de la Coopération, Paris.
- ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE DU QUÉBEC. 2007. « Politique sur les données institutionnelles ». Québec, Canada (en ligne), consulté le 06/04/

2020. URL : <https://www.etsmtl.ca/docs/ETS/Gouvernance/Secretariat-general/Cadre-reglementaire/Documents/donnees-ins>

- EYRAUD Corine. 2008. *Les données chiffrées en sciences sociales. Du matériau brut à la connaissance des phénomènes sociaux*. Armand Colin, Paris.
- GRIGNON Claude. 1971. *L'ordre des choses : les fonctions sociales de l'enseignement technique et professionnel*. Les éditions de Minuit, Paris.
- GUILLON Claude. 2004. *Les évaluations scolaires*. Coll. Ressources Formation. Enjeux du système éducatif, Hachette, Paris.
- JOHSUA Samuel. 1999. *L'école entre crise et refondation*. La Dispute, Paris.
- MBAYE Saliou. 1982. « Problèmes spécifiques aux archives en Afrique ». *Gazette des archives*, n° 116, p. 20-29.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. 1967. *Statistiques de l'enseignement au Gabon*. Le Ministère, Libreville.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. 1979. *Annuaire statistique de l'enseignement*. Service de la Planification, des statistiques et de la carte scolaire, Libreville.
- NDIAYE Ahmeth. 2017. « Les archives en Afrique face au risque de l'amnésie de son patrimoine par l'Homme ». *Revue gabonaise et archéologique*, n° 2, p. 110-125.
- TRAORÉ Marie. 1983. « Gabon : évolution de la Formation Professionnelle ». *CIADFOR Information, Bulletin du Centre Interafricain pour le développement de la Formation Professionnelle*, Presse Service, n° 52, Abidjan, p. 1-18.